tous les participants sont là, peut-être que nous ne prendrons pas de pause aujourd'hui pour vous permettre à tous de retourner de façon sécuritaire chez vous.

65

Nous rappelons que le climat doit être serein et courtois, c'est pourquoi nous ne tolérerons ni manifestation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude méprisante. De la même façon, nous vous invitons à n'applaudir aucune intervention.

70

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à activer la fonction « silence » de vos téléphones cellulaires.

Alors, i'invite maintenant monsieur Hicham Khanafer à venir nous présenter son opinion. Monsieur Khanafer, est-ce que j'ai bien prononcé votre nom?

75

M. HICHAM KHANAFER:

Oui.

80

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Tant mieux. Alors, bienvenue et nous sommes tout ouïe.

M. HICHAM KHANAFER:

85

Donc, bonsoir à tous. Je m'appelle Hicham Khanafer, je travaille dans un organisme communautaire qui s'appelle le Centre social d'aide aux immigrants, qui est un organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour la réinstallation des réfugiés pris en charge par l'état à Montréal. C'est un organisme qui existe depuis 1947, et donc, dont la mission principale est celle dont je viens d'en parler, mais également, au cours des années, il y a un grand nombre de services qu'on a développés pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants en général. Puis lorsqu'on parle des nouveaux arrivants dans le cadre de ma présentation, je m'adresse essentiellement aux personnes qui sont là entre 0 et 5 ans. Donc, dans les cinq premières années dans leur arrivée.

En plus de ça, nous avons des services qui sont, donc à l'immigration de manière générale, donc on travaille avec les demandeurs d'asile, les réfugiés parrainés par le privé, on travaille également avec les personnes issues de l'immigration économique ou de l'immigration familiale. Donc au fil des années, beaucoup d'expériences ont été développées sur ces enjeux-là.

100

A côté de ça, il y a justement une consultation qui avait été organisée l'année passée dans le cadre des consultations locales avec le ministère de l'Immigration durant laquelle le CSAI avait participé à travers une consultation locale et je voulais simplement, en plus de la présentation que je vais vous faire aujourd'hui, vous donner le rapport qui avait été émis à la fin de cette consultation qui a été rendue publique. Donc c'est le rapport du CSAI sur certains enjeux qui avaient été vécus. Est-ce que vous voulez que je vous le donne tout de suite?

105

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Non, pas de pression que vous le fassiez, mais à la fin de votre présentation.

110

M. HICHAM KHANAFER:

Oui, à la fin? Parfait. Donc c'est beaucoup des recommandations, ou des discussions, ou des enjeux qui avaient été soulevés lors de cette présentation-là en 2018 étaient adressés aux autorités provinciales. Aujourd'hui, nous, avant de venir ici, j'ai discuté avec mes collègues puis il y a deux points sur lesquels on voulait mettre l'accent qui sont essentiellement celle du logement et celle de l'emploi et du maintien en emploi.

115

En ce qui concerne les personnes que nous allons cibler ou desquelles je vais parler, ça va être essentiellement les réfugiés pris en charge par l'état et les demandeurs d'asile à Montréal. Donc la première chose que je voulais souligner par rapport au logement, c'est bien évidemment les conditions dans lesquelles ces personnes-là, donc les demandeurs d'asile et les réfugiés parrainés par l'état, se retrouvent lorsqu'ils arrivent à Montréal. La première chose, c'est le contexte du temps pour les réfugiés, pour ce que je vais qualifier pour la suite, pris en charge par l'état, les RPCE pour accélérer la discussion. Les RPCE ont, à leur arrivée, cinq jours avec l'organisme donc

à Montréal pour leur réinstallation. Donc on doit trouver au cours des cinq premiers jours, un logement pour ces familles-là. Dans le cadre des demandeurs d'asile, ils arrivent dans un hébergement temporaire ou là, ils vont avoir un certain temps limité pour trouver un logement. Donc le premier critère pour nous qui est essentiel, c'est de prendre en considération aujourd'hui dans le système puis dans les normes qui existent, cette réalité-là.

130

135

Dans un deuxième temps, c'est la question bien évidemment, de ce qu'on demande à ces personnes-là. Lorsqu'elles arrivent, il n'y a pas d'historique de crédit. Lorsqu'elles arrivent, on leur demande souvent des garants, on leur demande des références, et nous qu'on essaie d'expliquer aux personnes lorsqu'ils font cette recherche de logement là, c'est de dire que, bien, vous n'avez pas à donner trois mois à l'avance, ce n'est pas quelque chose vous devez faire. Par contre, il y a des réalités que ces gens-là vivent qui font que s'ils se retrouvent dans une situation où on leur demande un garant, on leur demande des références, on leur demande de trouver ça dans un laps de temps très réduit, donc il y a une détresse très rapide qui peut arriver dans ces situations-là.

140

Dans ces cas-là, nous, lorsque par exemple on fait l'aide à la recherche de logement auprès des demandeurs d'asile comme, par exemple, à l'ancien Royal Vic ou au YMCA, on explique à ces personnes leurs droits, leurs responsabilités et on leur donne des fois des lettres qui peuvent être données, en fait, au propriétaire des appartements. La seule... une des problématiques que l'on rencontre, c'est que ces personnes-là ne sont pas nécessairement mises au fait des réalités d'immigration des demandeurs d'asile et des réfugiés.

145

Donc lorsque la personne arrive et qu'elle doit s'expliquer sur c'est quoi son statut, que lorsqu'elle est... quand une personne est une personne demandeur d'asile, bien, c'est une personne qui peut... qui a un statut. Être demandeur d'asile, c'est un statut. Donc déjà ici, si certaines personnes ne sont pas au courant de cette chose-là, ça peut être une forme de discrimination. Il y a également la question de lorsqu'ils sont en attente d'un permis de travail. Il a ce préjugé-là qui peut très souvent arriver de dire, bien, si cette personne n'a pas encore son permis de travail ou est une personne qui demande l'asile ou réfugiée, est-elle en situation de travailler?

150

Donc ça, c'est des choses sur lesquelles au quotidien, on essaie de déconstruire pour

prouver justement que, non, ce sont des personnes qui ont un statut; un RPCE, c'est une personne qui arrive à son arrivée ici, qui est résidente permanente, donc la seule différence, c'est qu'elle ne peut pas voter. Pour les demandeurs d'asile, c'est essentiellement de prouver qu'il y a un soutien du gouvernement le temps que la personne puisse commencer à travailler et aujourd'hui, on pense qu'il y a un manque d'information qui est donnée aux propriétaires à ce niveau-là.

160

165

Ce qu'on voulait aussi souligner, c'est que lorsqu'il n'y a pas de référence, lorsqu'il n'y a pas de garant ou lorsqu'il n'y a pas d'historique de crédit, les personnes se retrouvent, je ne veux pas dire tout le temps, mais quand même un grand nombre de fois, dans des appartements insalubres. Et donc s'il y a cette insalubrité-là, on parle d'isolement et donc on parle de personnes qui ont des fois même honte de sortir ou de revendiquer les problèmes auxquels ils font face. Ça peut entraîner aussi par moment un communautarisme, une ghettoïsation, donc les personnes se retrouvent dans des situations ou avec des personnes qui répondent aux mêmes difficultés, je veux dire, qu'ils ont au quotidien. Donc c'est aussi pour nous une forme de discrimination.

170

175

Les idées qu'on a soulevées, nous, pour répondre en fait à ces problématiques-là, ce serait... il y a souvent des sessions d'information qui sont offertes aux personnes qui sont à la recherche de logements, mais il y a très peu de sessions d'information, à ma connaissance, qui sont offertes aux propriétaires, qui sont offertes aux personnes qui favorisent l'accès au logement et donc c'était de voir : est-ce qu'à ce niveau-là la ville aurait une responsabilité, peut-être, au niveau de la diffusion de l'information ou même lorsque, par exemple, je sais qu'en ce moment il y a un nombre important... il y a des plans pour la construction de logements sociaux, est-ce que dans le futur, ça, ça ne pourrait pas être aussi une forme de prévention auprès des personnes qui vont être amenées à donner ou faire les entrevues avec les personnes qui recherchent l'appartement. Et on pense aussi que la Ville devrait pouvoir agir ou en parler soit avec l'Office d'habitation publique ou sinon avec la Régie du logement. Puis ça, c'est comme la grande idée par rapport à tout qui touche au logement.

180

Après, au niveau du maintien de l'emploi, une des premières choses peut-être que j'ai oubliée aussi de mentionner avant, une difficulté que l'on a en général, c'est de premièrement de dire, bien écoutez, les catégories d'immigration, lorsqu'on parle de 0 à 5 ans, on ne peut pas

englober tout le monde dans la même idée. Les conséquences d'une politique sur un certain type d'immigration ne vont pas être les mêmes sur une autre catégorie et c'était important de le mentionner puis peut-être de voir est-ce qu'au niveau de la ville, il y a une distinction entre toutes ces catégories d'immigration lorsqu'on parle de services.

195

Par rapport à l'emploi, une des choses qu'on a beaucoup rencontrées avec les demandeurs d'asile, c'était la question des familles monoparentales. De manière générale, les demandeurs d'asile actuellement n'ont pas accès aux garderies subventionnées. Et ça devient de plus en plus complexe lorsque c'est des familles monoparentales qui là, se retrouvent dans une spirale où elle reste à la maison parce que l'enfant ne peut pas être gardé, et donc elle ne peut travailler, donc reste sur l'aide sociale, et donc le processus d'intégration prend plus de temps.

200

La deuxième idée, où là, on pense qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire au niveau de la Ville, c'est l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec. Pourquoi je dis ça? Parce qu'aujourd'hui, à ma connaissance, dans le processus d'embauche dans la fonction publique, on demande souvent le processus d'études... comparatif des études. Par contre, cette évaluation n'amène finalement que le type, on ne reconnaît que le diplôme par rapport au diplôme que la personne avait avant, mais ne prend pas nécessairement en compte l'expérience de la personne avant d'arriver ici.

205

Et est-ce que ça ne crée pas des failles administratives finalement lorsqu'on se retrouve dans des situations où une personne veut appliquer à la Ville? Un processus comme celui-là est coûteux, il demande de l'argent; des fois, c'est des documents qu'il faut traduire; des fois, il faut, si la personne veut intégrer des Ordres, bien il faut qu'elle passe des examens. Donc la personne, dès le départ, part avec beaucoup plus de difficultés qu'une personne qui a obtenu toute son éducation ici.

215

210

Au niveau de la Ville, ce qu'on se demandait, est-ce que ce ne serait pas... par exemple, l'idée d'une personne réfugiée qui a quitté tout de manière brusque ou d'une personne qui a demandé l'asile qui a quitté de manière brusque, est-ce que c'est, entre guillemets, normal de demander ça à une personne qui est partie du jour au lendemain et qui par conséquent, n'a peut-

être pas avec elle ou lui, ces documents-là en sa possession?

220

Donc au niveau administratif, on bloque peut-être une personne d'accéder à un emploi si elle n'a pas ou elle ne répond pas aux critères. Donc peut-être que la personne ne postulera même pas pour l'emploi, peut-être que la personne, au moment de postuler, ça passera juste à côté parce qu'elle ne répond pas à toutes les demandes. Donc ce qu'on se demandait, c'est : est-ce que la Ville ne pourrait pas mettre en place un mécanisme d'embauche qui ne puisse pas freiner les gens qui attendent ou ne peuvent pas avoir l'évaluation comparative?

225

Par la suite, une chose sur laquelle on a beaucoup parlé aussi, c'est qu'obtenir un emploi, c'est une chose, mais le garder, ça en est une autre. Beaucoup de nos conseillères en emploi ont rencontré des nouveaux arrivants, des personnes réfugiées, des demandeurs d'asile et les codes culturels sont souvent des enjeux, au fait, qui reviennent assez souvent. Une personne peut avoir... peut être passée par des cours de francisation, une personne peut être passée par l'équivalence ou la reconnaissance des acquis, une personne peut avoir fait tout ce processus-là d'expérience québécoise, de première expérience de travail, mais si les codes culturels des deux côtés ne sont pas mis à... ne sont pas expliqués ou disons définis, ça peut créer des enjeux un peu difficiles.

235

230

Je sais qu'il y avait l'exemple, par exemple, d'une personne qui travaillait dans une société où la Ville a son mot à dire et bien, la personne était passée par tout ce processus-là, mais lorsqu'une personne à côté de lui — parce que c'est un travail d'équipe — se met à parler en franglais, la personne ne va peut-être pas comprendre toutes les expressions qui sont dites. Et donc là, même si elle a les compétences ou les qualifications, elle peut se remettre en question parce qu'elle pense à ce moment-là qu'elle n'est pas capable de comprendre. Mais ce n'est pas une question de compréhension technique ou de qualifications, c'est simplement une question d'enjeu culturel qui n'est peut-être pas mis en avant des deux côtés.

245

240

Je sais que la Ville a, en ce moment, mis à place ou travaille sur — je n'ai pas le nom exact — mais une politique sans peur. Nous, on pense que c'est une très bonne initiative de pouvoir donner accès aux personnes qui sont en situation de précarité, ou en situation de statut implicite, ou en attente, accès à tous les services. Mais est-ce qu'au niveau de l'emploi, par exemple,

lorsqu'une personne veut, je ne sais pas moi, une personne qui arrive comme demandeur d'asile puis qui a été médecin, par exemple, dans son pays et qui aujourd'hui se retrouve dans une situation où on ne tient pas nécessairement compte de ses qualifications et qui doit travailler pour pouvoir s'intégrer. Si elle travaille, par exemple, un exemple quelconque, dans un abattage de poulets et que les normes auxquelles elle fait face ne répondent pas... elle ne répond pas finalement à ce travail-là aux normes du travail que la personne devrait avoir.

255

Bien cette personne-là peut se retrouver dans une situation où elle ne va pas parler parce qu'elle pense qu'il peut y avoir une incidence entre ce qu'elle dit et son... l'étude de son dossier d'immigration. Et si la Ville développe une politique sans peur, ce serait peut-être intéressant aussi que dans les mécanismes, je ne sais pas si ça existe déjà, mais peut-être de tenir compte de la technicalité en emploi. Donc c'est ça.

260

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais vous inviter à accélérer et à conclure.

265

M. HICHAM KHANAFER:

Oui, donc c'était les idées que je voulais avancer ici. Puis il y a plus de... il y a d'autres informations qui sont présentes dans le rapport que vous pourrez voir si jamais ça vous intéresse.

270

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

D'accord. Écoutez, le... Est-ce que vous avez... est-ce que votre organisme a un partenariat avec le ministère de l'Immigration?

275

M. HICHAM KHANAFER:

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et ce partenariat prévoit quoi en termes de services? Est-ce que, par exemple, mais j'imagine que vous avez déjà la réponse, les services que vous donnez dont vous pensez qu'ils sont, et probablement très justement, qui sont sous-financés par rapport aux besoins, est-ce que ce n'est pas auprès du ministère de l'Immigration qu'il faudrait demander à bonifier en quelque sorte? Je ne le sais pas ce que vous avez, mais...

M. HICHAM KHANAFER:

Bien moi, l'idée que j'ai de ça, c'est qu'il y a, effectivement, on est financé par le ministère. Il y a des ententes avec lesquelles on a avec le ministère, qui nous demandent de faire un certain travail par rapport à ces ententes-là. Après, la question d'intégration, elle est au-delà du ministère ou du centre dans lequel je travaille. Ça devrait être quelque chose qui est concerté entre tous les acteurs de la société. Puis aujourd'hui, je pense que la Ville a, dans ses politiques de vouloir reconnaître les enjeux ou les problématiques auxquels on fait face, a une part de responsabilité. Que ce soit dans les politiques qu'elle développe, que ce soit dans les mécanismes d'embauche qu'elle a.

Par exemple, moi je serais curieux de savoir combien de demandeurs d'asile il y a, qui se font embaucher à la Ville? Et là, est-ce que c'est une question du ministère? Je ne pense pas. Je pense que c'est une question qu'on devrait directement adresser à la Ville de : quels sont les mécanismes qui sont mis en place pour embaucher des personnes qui viennent d'arriver?

Parce qu'embaucher une personne qui est là depuis 10 ans, c'est vrai qu'on peut la considérer comme un nouvel arrivant cette personne-là, mais c'est autre chose d'embaucher une personne qui vient d'arriver puis que ces processus d'embauche, est-ce que qu'ils répondent finalement... est-ce qu'ils mettent en place ou est-ce qu'ils favorisent l'accès de ces personnes-là? Donc c'est plus à ce niveau-là qu'aujourd'hui je pense qu'on voulait mettre ça en avant.

Puis au niveau du logement, je pense que la Ville aussi a une grande responsabilité en

310

280

285

290

295

300

termes de... dans ce qui touche à l'insalubrité des logements ou en fonction de l'accès ou comment on fait en sorte pour faire en sorte que les différents acteurs de la société montréalaise puissent favoriser l'accès à ces personnes vulnérables au logement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Ma question était complémentaire pour que je comprenne... pour que l'on comprenne l'ensemble du tableau, mais indéniablement, il y a des responsabilités qui relèvent de la Ville. Vous avez des questions? Alors, madame Gold.

320

325

315

Mme JUDY GOLD, commissaire:

J'ai quelques questions. Bonsoir.

M. HICHAM KHANAFER:

Bonsoir.

Mme JUDY GOLD, commissaire:

330

Vous avez mentionné que les demandeurs de statut de réfugié n'ont pas accès aux garderies subventionnées?

M. HICHAM KHANAFER:

335

340

C'est les demandeurs d'asile.

Mme JUDY GOLD, commissaire:

Oui, des demandeurs d'asile, c'est ça.

M. HICHAM KHANAFER:

Oui. Non, ils n'ont pas accès aux subventions pour la garderie.

345

Mme JUDY GOLD, commissaire:

Jusqu'à quel temps? Jusqu'au temps que leur demande soit entendue, acceptée, j'imagine, ou...?

350

M. HICHAM KHANAFER:

Oui, bien, je ne suis pas un expert en immigration, mais à ma connaissance, c'est tant qu'ils conservent le statut de demandeur d'asile, ils n'ont pas accès aux subventions.

355

Mme JUDY GOLD, commissaire:

D'accord. Et vous savez sûrement c'est sous la compétence du gouvernement du Québec, les garderies?

360

M. HICHAM KHANAFER:

Oui. Oui, oui.

365

Mme JUDY GOLD, commissaire:

Est-ce que vous avez une recommandation à faire à la Ville dans ce sens?

M. HICHAM KHANAFER:

370

Bien je pense que ça, c'était quelque chose qu'on voulait vraiment faire passer comme une frustration parce qu'il y a vraiment un très grand enjeu en ce moment qui est vécu à ce niveau-là.

Donc, nous, on essaie de faire passer ça là où on peut. Après, pour être honnête, moi je ne sais pas la Ville jusqu'où elle peut aller dans ce dossier-là. Est-ce qu'il y a moyen d'appuyer les initiatives des organismes communautaires à Montréal ou dans... finalement dans... bon, en tout cas, pour lequel la consultation c'est pour Montréal. Mais c'est plus une... je pense que c'est plus une forme de frustration que vivent beaucoup d'organismes communautaires sur l'enjeu justement des garderies subventionnées.

380

Mme JUDY GOLD, commissaire:

D'accord. Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

385

Monsieur Thuot?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

390

Oui, vous avez abordé le... Oui, bonjour.

M. HICHAM KHANAFER:

Bonjour.

395

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

400

Vous avez abordé la question des politiques d'embauche en évoquant, notamment, certains éléments comme l'exigence de l'évaluation comparative des études et ces choses-là. Est-ce que le processus d'embauche à la Ville de Montréal exige cette évaluation-là dans le cas de personnes qui n'ont pas été diplômées ici? Ça, c'est ma première question. Est-ce que, par ailleurs, ce processus-là comprend ou comprendrait des aspects pour adapter, pour s'adapter au candidat dans la situation, par exemple, que vous décrivez lorsque c'est une personne réfugiée ou un demandeur

d'asile, bien souvent il n'a pas de documents, il n'est pas en mesure de prouver son expérience, et cætera? Est-ce que vous, à votre connaissance, est-ce que la Ville a des processus qui permet d'adapter sa démarche au candidat?

M. HICHAM KHANAFER:

410

Bien, moi ce que je sais, c'est qu'au niveau... parce que j'en discutais avec les conseillères en emploi aujourd'hui au centre, et ce qu'elles me disaient c'est que dans le domaine de la fonction publique de manière globale, on demande l'étude d'évaluation — comment on appelle ça? L'étude...

415

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

L'évaluation comparative.

M. HICHAM KHANAFER:

420

L'évaluation comparative des études. Donc de ce que j'avais compris de ce qu'elles m'avançaient, c'est que oui, c'est ce qui est demandé également à la Ville. Après, au niveau des mécanismes, moi, je pense que, et on en discutait, c'est une chose d'avoir des politiques, c'en est une autre de voir des résultats.

425

Aujourd'hui, pour être honnête, je n'en ai aucune idée si la Ville a des politiques visant dans ces enjeux-là, mais ce qu'on peut constater, c'est qu'il y a très peu de demandeurs d'asile qui travaillent à la Ville; il y a très peu de personnes qui sont arrivées actuellement qui travaillent à la Ville. En général, c'est beaucoup plus des personnes qui sont là depuis un moment. Donc nous, c'est ces enjeux-là qu'on essaie de cibler, de voir. Est-ce que l'évaluation comparative, est-ce que c'est une des problématiques? Bien si ça l'est, pourquoi? Est-ce qu'une personne qui est là depuis cinq, dix ans, bien, peut-être qu'elle a les moyens aujourd'hui de débourser tout cet argent-là pour pouvoir acquérir ça. Mais une personne qui vient d'arriver, il y a beaucoup plus de dépenses que de rentrées d'argent. Donc elle va faire attention à toutes les choses qu'elle fait.

Et dans le cadre d'une évaluation comparative, ça, c'est plus que la juridiction provinciale peut-être ou fédérale, mais il y a une évaluation qui a été faite, un critère de sélection qui ont poussé cette personne-là à arriver comme immigrant économique aujourd'hui ici. Donc si ça, ça existe, pourquoi il n'y aurait pas différents paliers de gouvernement qui collaboreraient ensemble à voir quelle est cette expertise qui a été évaluée avant l'arrivée de la personne, et est-ce que là, il n'y aurait pas quelque chose à aller chercher au niveau de la Ville par rapport à ça.

440

Puis dans un deuxième temps, s'il y a une évaluation comparative, en fait, qui bloque l'accès à une personne parce qu'elle n'a pas un document, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'aller trouver d'autres formes de mécanisme pour voir quelle est l'expérience de cette personne puis de quelle façon on peut faire en sorte qu'elle accède à ce genre d'emploi. Merci

445

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage?

450

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Oui. Merci. Vous avez fait mention d'un rapport et de recommandations, j'imagine, c'est des recommandations qui allaient au gouvernement provincial, si je ne me trompe pas?

455

M. HICHAM KHANAFER:

Oui.

460

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

Est-ce que là-dedans, il y a des recommandations qui peuvent aller au... qui concernent la Ville? Ou qui peuvent être transformées?

M. HICHAM KHANAFER:

Moi, je pense qu'il y en a qui peuvent être transformé.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

Par exemple?

M. HICHAM KHANAFER:

475

480

470

La manière dont ça va être fait... Bien je sais que certains parlaient de la question justement des études comparatives. Là, il y en a qui en parlait. Si je me souviens également, il y avait des enjeux qui étaient discutés sur tout ce qui touche au logement puis par la suite également... qu'est-ce que qui avait d'autre? Je sais que par moment certains discutaient aussi de... au niveau des différents paliers, est-ce que ça discute entre eux finalement? Est-ce qu'il y a des... est-ce qu'ils se mettent d'accord sur qui fait quoi puis pour créer une certaine logique dans toutes les politiques qui sont mises en place?

485

Puis certains parlaient également de... là, je sais qu'il y avait trois chercheurs qui étaient venus puis qui avaient fait des présentations au début. Puis par la suite, il y avait eu des tables de discussion où on avait mis, en fait, sur les tables, différents sujets puis différentes recommandations. Puis beaucoup parlaient, en fait, des mécanismes qui pourraient favoriser l'accès à l'embauche pour les réfugiés, pour les demandeurs d'asile, pour les personnes en situation précaire puis comment faire en sorte que ces personnes-là puissent aussi s'intégrer plus rapidement dans la société à travers des politiques qui seraient comme un fil conducteur entre les trois différents paliers.

490

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

Très bien, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment pour votre contribution, monsieur Khanafer. Je vais vous souhaiter une bonne fin d'après-midi.

M. HICHAM KHANAFER:

Vous aussi.

505

510

500

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et j'appelle immédiatement au nom du Conseil interculturel de Montréal, monsieur Souleymane Guissé. Pourriez-vous le donner, s'il vous plaît, à la secrétaire analyste, le document? Merci infiniment. Bienvenue, monsieur Guissé, pour les fins de la sténographie vous êtes accompagné de?

M. SOULEYMANE GUISSÉ:

515

Madame Marie-Claude Heinz qui est la secrétaire recherchiste du Conseil interculturel.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Bienvenue, Madame Heinz. Alors, la parole est à vous.

520

M. SOULEYMANE GUISSÉ:

Oui, bonjour. En fait, donc nous sommes le Conseil interculturel de la Ville de Montréal. Donc le Conseil interculturel est une instance consultative de la Ville qui est chargée donc de conseiller la Ville, donc le comité exécutif et puis donc la mairesse et toutes les questions relatives à la diversité aux relations interculturelles à la Ville de Montréal. Principalement, on le fait par la production d'avis et de mémoires. Donc c'est clair que la question du racisme systémique et des